

## FICHE DE CANDIDATURE EMPLOI SPORT CDI 2022

**Attention, cette fiche de renseignements ne remplace pas la demande de subvention qui devra être faite via le « COMPTE ASSO » lorsque la page ANS pour le Gard sera active**

- Emploi ANS                       Aide conventionnée 3 ans                       Aide ponctuelle 2022  
 1 Jeune 1 Solution                       Aide conventionnée 2 ans                       Aide ponctuelle 2022

### Nom de l'association employeuse :

Adresse :

Code Postal :

Ville :



:

Mail de l'association :

Fédération d'affiliation :

Nom et prénom du ou de la Président(e) :

Mail du ou de la Président(e) :

Personne chargée du dossier dans la structure si différent du ou de la président(e) :

Statut :

Mail :

Tél :

### Salarié(e) recruté(e) (ou en cours de recrutement) :

Nom :

Prénom :

Homme

Femme

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de naissance :

Diplômes d'enseignement général :

Diplômes spécifiques sportifs :

Formation en cours (stagiaire) :

**Si vous n'avez pas encore ces renseignements cochez cette case**

### Emploi concerné :

- Personne déjà en poste dans le club à la date de la demande :  OUI -  NON
- Si oui depuis quelle date : \_\_\_\_\_ avec quel type de contrat :
- Si non date d'embauche réalisée ou prévue :
- **Emploi mutualisé ou susceptible de l'être avec un autre employeur :**  OUI -  NON

Nature du travail : *plusieurs cases peuvent être cochées*

Missions	Pourcentage approximatif
<input type="checkbox"/> Action de promotion / développement pour les non licenciés	%
<input type="checkbox"/> Encadrement technique des licenciés	%
<input type="checkbox"/> Autre à préciser :	%
<input type="checkbox"/> Autre à préciser :	%
<input type="checkbox"/> Autre à préciser :	%

Temps de travail hebdomadaire :

Catégorie (groupe) de la CCNS : \_\_\_\_\_ Salaire brut mensuel (envisagé ou effectif) :

- les groupes 3, 4 et 5 correspondent à des groupes de techniciens,
- les groupes 6, 7 et 8 correspondent à des groupes de cadres.

### Missions en relation avec les priorités de l'ANS 2022 :

1.  Pour développer les pratiques sportives en territoire carencé (Commune(s) rurale(s) ou quartier(s) prioritaire(s) politique de la ville) en faveur des :

Commune(s) :

Quartier(s) :

**En direction des publics cibles :**

- des filles / des femmes,  des jeunes,  des seniors,
- des personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée.

2.  Pour développer la pratique sportive et l'encadrement des femmes et des jeunes filles.

3.  Pour développer des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap.

4.  Pour développer des actions en matière d'accueil de scolaires.

5.  Pour développer des actions de promotion du sport santé et du sport entreprise.

6.  Pour développer des actions de prévention des noyades, de développement de l' « aisance aquatique » ou du « savoir rouler à vélo ».

7.  Pour développer des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.